

Installation du Bureau Exécutif du CNPC

Conformément aux dispositions du décret N° 2009-99 du 3 Avril 2009, il a été procédé du 21 Avril au 07 Mai 2009, au renouvellement des Conseils des producteurs aux niveaux communal, départemental et national. Pour finaliser ce processus qui a été par endroits parsemé d'embûches, le Ministre a tenu à présider en personne la cérémonie d'installation du Conseil National des Producteurs de Coton (CNPC). Cette cérémonie a eu lieu le jeudi 7 Mai 2009 dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).



Le Ministre de l'Agriculture (à droite) félicitant le nouveau Président élu du CNPC (à gauche)

SOMMAIRE

Installation du Bureau Exécutif du CNPC (Pages 1 à 2)

Point de la commercialisation au 30 Avril 2009 (Pages 2 à 3)

Formation des nouveaux agents du PARFCB (Page 4)

L'article 1 du décret N°2009-99 du 3 Avril 2009 modifiant l'article 5 du décret N° 2006-234 du 18 Mai 2006 portant définition du cadre institutionnel de représentation des Organisations de Producteurs au sein de l'Interprofession prescrit ce qui suit :

«Le mandat des membres des Conseils Communaux, Départementaux et National des Producteurs de Coton est de deux (2) ans non renouvelable.

Toute personne ayant déjà exercé un mandat de membre de Conseil Communal, Départemental

et National des Producteurs de Coton n'est plus éligible.

A cet effet, le renouvellement du mandat des divers Conseils des Producteurs de Coton effectué en Décembre 2008, doit être repris de manière à se conformer aux présentes dispositions.

Au terme de chaque mandat, il est procédé à la recomposition des

AIC-Infos

Congu et réalisé par le Service Information, Communication et Documentation de l'AIC

Zone des Ambassades
061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou
Tél: (229) 21 33 97 16
(229) 21 33 23 49
Fax: (229) 21 33 97 15
E-Mail: aic@intnet.bj
Site Web: www.aicbenin.org

Financé par l'Agence Française de Développement (AfD)

Conseils sur la base de nouvelles données de la production cotonnière à différents niveaux».

L'article 5 du décret 2006-234 du 18 Mai 2006 disait que le mandat des membres des différents Conseils est de deux ans renouvelable, donc sans aucune limitation. Le nouveau décret dit clairement que le mandat des membres des Conseils est de deux ans non renouvelable. En conséquence, toute personne ayant déjà fait un mandat n'est plus éligible au sein des Conseils à quelque niveau que ce soit. Conformément à cette nouvelle disposition, le Ministre a instruit le Conseiller Technique aux Organisations Paysannes et à l'Entrepreneuriat Agricole (CTOPEA) et l'Interprofession pour procéder en urgence au renouvellement des Conseils. Des missions furent alors envoyées dans toutes les communes de production cotonnière pour la mise en exécution de cette directive.

Le point fait par la Directrice de la Promotion de la Législation Rurale (DPLR) Mme Omonlara ADJADI à la cérémonie d'installation du CNPC montre que toutes les 53 communes de production cotonnière se sont conformées aux dispositions du nouveau décret à l'exception des CCPC d'Aplahoué et de Gogounou.. Par la suite, les délégués des CCPC désignés pour siéger au sein des conseils départementaux se sont retrouvés au niveau départemental ou régional selon les cas pour procéder à l'installation des CDPC. De la

même manière, les délégués des CDPC désignés pour siéger au sein du Conseil National se sont retrouvés au MAEP pour l'installation du CNPC. A cette occasion, un Bureau de quatorze membres a été élu. Il est présidé par Monsieur Bio TOUROU GANNI de la commune de Banikoara.

Devant les cadres du Ministère et de l'Interprofession, le nouveau président a pris, au nom de ses pairs, l'engagement de produire le coton en quantité et en qualité pour atteindre les 600.000 tonnes fixées comme objectif du Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin (PARFCB) d'ici à la campagne 2011-2012 pour peu que les prix des intrants restent supportables par les producteurs.

Dans son discours d'installation de ce Bureau, le Ministre Roger DOVONOU a invité les nouveaux élus à faire preuve de courage et de rigueur dans le travail pour qu'on n'assiste plus aux mauvaises pratiques qui consistent à prendre les intrants et à ne pas produire le coton pour garantir le remboursement du crédit. Le Gouvernement a dit le Ministre «sera à vos côtés pour toutes actions visant à faciliter le travail». Déjà la demande de subvention qui porte sur près de 11 milliards de francs CFA pour les intrants est déjà sur la table du gouvernement. Elle sera examinée en urgence compte tenu du retard déjà accusé pour permettre l'exécution à bonne date des différentes opérations culturelles.

Point de la commercialisation au 30 Avril 2009

Point de réception du coton graine par les SEC

A la date du 30 Avril 2009, les livraisons de coton graine aux usines d'égrenage de coton ont porté sur une quantité totale de 210.603,840 tonnes. Le coton étant complètement fini sur les marchés de collecte primaire, on peut

affirmer sans se tromper que la production de coton graine au titre de la campagne 2008-2009 est de 210.603 tonnes, soit 87,75% des prévisions. Elle se répartie comme l'indique le tableau N° 1 (en page 3).

Règlement des factures par les SEC

Le montant total des livraisons de coton graine est de 43.805.828.425 F CFA. Après la prise en compte de la part des acomptes versés, il est attendu des SEC le paiement de 26.152.954.745 F CFA. A la date du 30 Avril 2009, les

factures adressées aux SEC portent sur une réception totale de 177.850 tonnes de coton graine. Le détail des règlements se présente comme l'indique le tableau N° 2 (en page 3).

Remboursement des crédits intrants

En dehors des 6.466.326.582 F CFA de subvention de l'Etat destinée à amortir le choc de la cherté des engrais coton, le crédit intrants à la charge des OP se chiffre à 21.409.962.370 F CFA. Le montant total des créances des IDI s'élève à 27.740.313.523 F CFA. A la date du 30 Avril 2009,

les récupérations effectuées sur les décades se chiffrent à 20.181.739.054 F CFA. Voir détail par région dans le tableau N° 3 (en page 3). NB : Ce tableau ne prend pas en compte les récupérations en espèces dont le montant au 30 Avril 2009 s'élève à 19.294.258 F CFA.

Paiement des fonds coton aux producteurs

Les demandes de fonds élaborées sur la base des états décennaires de réception qui prennent en compte les GVPC qui ont déjà soldé leur crédit intrants portent sur un montant total de 19.503.050.340 F CFA. Les paiements déjà effectués par région se présentent comme l'indique le tableau N°

4 (en page 3).

Les fonds payés correspondent aux décades jusqu'au 20 mars 2009 pour la Zone Nord et jusqu'au 28 Février 2009 pour la Zone Centre. A la date du 30 Avril 2009, il a été payé aux producteurs la somme de 15.148.326.305 F CFA, soit un taux de réalisation de 77,67%.

Le Bureau du CNPC se compose comme suit :

Président : Bio TOUROU GANNI CDPC Alibori (Banikoara)
Secrétaire Général : Imali DJETTA CDPC Atacora (Kérou)
Trésorier Général : Représentant du CDPC Alibori (Kandi)
Responsable à l'organisation et à la formation : Soulé KOTTO CDPC Alibori (Segbana)
Responsable à l'information et à la communication : Yarou ISSIAKO CDPC Borgou (Sinendé)
Membres :
Sabi Ganni Goguebou CDPC Alibori
Adanhoun Sogni Robert CDPC Zou
Aoga G. Bernard CDPC Collines
Djobo Abou Bakari CDPC Donga
SOGBEDJI Darius CDPC Mono-Couffo
Représentant de l'Ouémé-Plateau
Représentant de Gogounou

Tableau N° 1 : Réception de coton graine par les SEC

SEC	QUOTAS ATTRIBUES	RECEPTION (tonne)	TAUX (%)
SODECO	150.000	125.342,620	83,56
LCB	22.000	21.812,420	99,15
ICA	68.000	63.448,800	93,3
TOTAL	240.000	210.603,840	87,75

Source : CSPR

Tableau N° 2 : Règlement des factures par les SEC

SEC	RECEPTION	MONTANTS ATTENDUS	MONTANTS PAYES	RESTE A PAYER
SODECO	100.670	12.670.230.840	8.370.373.890	4.299.856.950
LCB	21.697	2.720.925.000	2.146.701.760	574.223.240
ICA	55.483	6.981.640.920	4.398.393.730	2.583.247.190
TOTAL	177.850	22.372.796.760	14.915.469.380	7.457.327.380

Source : CSPR

Tableau : N° 3 : Remboursement des crédits intrants par les producteurs

DEPARTEMENTS	CREDIT INTRANTS CONSOMMES	RECUPERATION	RESTE A RECUPERER	TAUX DE RECUPERATION
Atacora-Donga	3.419.677.525	3.240.311.175	179.366.350	94,75%
Borgou-Alibori	17.142.972.500	16.376.505.775	766.466.725	95,53%
Zou-Collines	555.289.920	440.156.479	115.133.441	79,27%
Mono-Couffo	270.757.300	104.908.100	165.849.200	38,75%
Ouémé-Plateau	21.265.125	19.857.525	1.407.600	93,38%
TOTAL	21.409.962.370	20.181.739.054	282.390.241	66,67%

Source : CSPR

Tableau N° 4 : Paiement des fonds coton aux producteurs

DEPARTEMENTS	MONTANT A PAYER	MONTANT PAYE	RESTE A PAYER
Atacora-Donga	4.398.397.475	3.197.655.050	1.200.742.425
Borgou-Alibori	14.947.005.105	11.805.046.055	3.141.959.050
Zou-Collines	139.197.885	128.810.775	10.387.110
Mono-Couffo	1.744.750	386.500	1.358.250
Ouémé-Plateau	16.705.125	16.427.925	277.200
TOTAL	19.503.050.340	15.148.326.305	4.354.724.035

Source : CSPR

Formation des nouveaux agents du PARFCB



De droite à gauche Messieurs B. GAGNON SP/AIC, D. AGOUNDOTE, DICAF et S. CHALLA, DG CeRPA B-A

Du 23 au 29 avril 2009, l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), en collaboration avec la Direction du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAF) du MAEP, a organisé au Centre Guy Riobé de Parakou, une formation de mise à niveau au profit des agents complémentaires recrutés pour la mise en œuvre du projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin (PARFCB). L'objectif de la formation était de renforcer les capacités d'intervention des nouveaux agents. Ils étaient au total 159 appartenant à trois catégories différentes à savoir: 16 Conseillers en Production Cotonnière (CPC) dont 4 femmes, 121 Agents d'Appui à la Gestion Coopérative (AAGC) dont 27 femmes et 22 Responsables Locaux du Projet (RLP) dont 4 femmes.

Placée sous la présidence effective du Secrétaire Permanent de l'AIC, La cérémonie d'ouverture de la session a été marquée par trois allocutions. La première est celle du Directeur Général du CeRPA Borgou, Monsieur Séverin CHALLA qui, au nom de ses pairs les DG des CeRPA, a souhaité la bienvenue aux nouveaux agents et les a félicité pour leur réussite au test de recrutement. Il leur a vivement recommandé de suivre avec assiduité les enseignements qui seront dispensés par le collège des formateurs afin d'être bien

outillés pour appuyer les producteurs en vue d'une relance effective de la production cotonnière.

La deuxième allocution a été prononcée par le DICAF Monsieur Désiré AGOUNDOTE. Pour lui, le PARFCB est l'ultime opportunité de relance de la filière coton au Bénin. Par conséquent, les agents peuvent

facilement mesurer l'ampleur de la tâche. Mais il n'y a pas matière à s'inquiéter, car la relance de la filière est une œuvre commune pour tous les acteurs. Pour finir, il a rassuré les agents de la disponibilité de la DICAF à les appuyer à travers des suivis rapprochés afin que les objectifs du projet soient atteints.

Le mot d'ouverture ouverture de la session a été

prononcé par le Secrétaire Permanent de l'AIC, Monsieur Barthélemy GAGNON qui est en même temps le Coordonnateur du PARFCB. Il a rappelé l'objectif global du PARFCB qui est d'assainir le secteur coton et de relancer la production cotonnière afin d'accroître la part des revenus redistribués aux acteurs notamment les producteurs dans une perspective de réduction de la pauvreté d'une part, et de couverture des capacités d'égrenage d'autre part. De manière

spécifique, dira-t-il, il s'agira d'accroître les superficies emblavées pour atteindre 400 000 hectares au cours de la campagne 2011-2012, d'améliorer la productivité avec un rendement moyen national de 1500 kg/ha et de renforcer le leadership et la bonne gouvernance au sein des organisations de producteurs



de coton. D'une durée de trois ans et compte tenu des résultats attendus, le projet ne tolérera aucune complaisance de la part des agents. Il s'agit d'un contrat de résultat qui peut être résilié dès lors que les résultats attendus ne seront pas atteints. Pour finir, il a exhorté les agents au travail bien fait et au sens de responsabilité afin que les objectifs fixés dans le cadre du PARFCB soient atteints avant de déclarer officiellement ouverte la session de formation.

Sept (7) jours durant, ces agents ont été initiés à la conduite des différentes opérations pour optimiser la production cotonnière dans les exploitations qu'ils auront à accompagner. Au total 16 thèmes généraux et 9 thèmes spécifiques à la culture cotonnière ont été développés dans les six (6) groupes pédagogiques constitués. Les sujets abordés dans les thèmes généraux sont relatifs au dispositif d'encadrement des producteurs, le diagnostic de l'exploitation, la production et l'utilisation du fumier de ferme et du compost, l'assolement et rotation des cultures et le processus de planification participatif au niveau local. Dans le cadre des thèmes spécifiques, il a été question des exigences et itinéraire technique du cotonnier, de la reconnaissance des ravageurs du cotonnier, de la Lutte Etagée Ciblée (LEC) et des outils de gestion des comités de crédits intrants.

L'évaluation faite à la fin de la

formation a permis de recueillir les appréciations portées par les apprenants. Ainsi, 92% des participants ont estimé que les objectifs fixés au début de la formation ont été atteints. Ils ont presque tous reconnu également la pertinence de la méthodologie adoptée.